



Mère mineure père majeur

Par **Marine Gius**, le **04/05/2017** à **22:36**

Bonjour, je suis une mineure de 17 ans et 9 mois, je suis maman et le papa (donc mon conjoint) à 20 ans et 5 mois.

Je vivais chez ma mère en Normandie quand on fait notre enfant (ma mère ne s'y est pas opposée), ensuite nous sommes redescendu vivre dans le sud chez la grand-mère de mon conjoint (nous sommes tous deux originaires de là-bas et ma mère m'avait donné son accord).

Le problème c'est que c'est mon père qui a ma garde et il n'est ni au courant que je suis revenu dans la région ni que je suis maman.

Habitant à 5km de chez lui j'ai peur de tombé nez à nez avec lui et puis j'avais pris la décision de lui présenter son petit fils.

Est-ce qu'il serait en droit de porter plainte contre mon conjoint ? Est-ce qu'il pourrait m'obliger a retourner vivre chez lui ? Que risque mon conjoint ?

Je vous remercie d'avance j'ai vraiment besoin de votre aide.

Par **morobar**, le **05/05/2017** à **07:48**

Bonjour,
Malheureusement ce n'est pas votre conjoint.
Il est dommage d'utiliser ce terme à tort.

En effet s'il était votre conjoint (donc mariage) les parents auraient perdu l'autorité parentale et votre père pourrait aller à la pêche.
Mais comme il n'est que votre compagnon, il vous a bel et bien soustrait à l'autorité parentale.
Mais à proximité de votre majorité, l'affaire pourrait être classée sans suite.

Par **Marine Gius**, le **05/05/2017** à **09:40**

D'accord je vous remercie pour votre aide.